

POLITIQUE

« Madame la Ministre, les 130 000 IDEL attendent rapidement du changement ! »

Depuis le 20 mai, la France est dotée d'un nouveau Gouvernement avec à sa tête, Elisabeth Borne, nommée Première Ministre par Emmanuel Macron. Brigitte Bourguignon, précédemment ministre déléguée en charge de l'Autonomie dans le gouvernement de Jean Castex, a été nommée ministre de la Santé mais aussi, et c'est un grand changement, de la Prévention...



© DICOM des ministères sociaux, ministère de la Santé et de la Prévention

Sniil Infos

La revue du Syndicat national des Infirmières et Infirmiers libéraux
9, rue Bezout, 75014 Paris - Tél. : 01 55 28 35 85 - E-mail : sniil@sniil.fr

Comité de rédaction : Loïc DUBOIS, Marie-Pascale LEDOUX, John PINTE

Directeur de la publication : John PINTE

Rédaction : Alexandre ADAM, Delphine DORE-PAUTONNIER,

Partenaires du Sniil

Conception graphique et Régie publicitaire : Interpubli - Yann DUCLOS

Tél. : 01 61 30 16 60 - interpubli@orange.fr

CARPIMKO

Ensemble pour une retraite plus juste !

Les élections CARPIMKO approchent. Elles se dérouleront du 22 juin au 6 juillet 13h...



POLITIQUE SANTÉ

Crise du système de santé
Chronique d'une mort annoncée

Négos au point mort, arrêt des travaux parlementaires... Et maintenant, annonce de mesures purement politiques...



VACCINATION

Plus d'autonomie pour la profession

L'élargissement des compétences vaccinales a été autorisé pour différents professionnels de santé, notamment les IDEL...



ÉVÈNEMENT

Université de printemps du Sniil
Enfin rassemblés !

Les 4 et 5 avril derniers, le Sniil organisait, en partenariat avec l'Infc, ses Universités de Printemps à Ajaccio en Corse. Environ 80 infirmières et infirmiers libéraux, adhérents du Sniil ou non, se sont retrouvés durant deux journées riches en informations et marquées par le plaisir de se rassembler en présentiel après deux années compliquées pour la profession. Retours sur les temps forts de cet événement...



MAIS AUSSI...

• GESTION - AGA

• CEŠU PRÉFINANÇÉ

• EHPAD HORS LES MURS

• COMPENSATION IFD

• CERTIFICATION DE LA COUR DES COMPTES

• CONGRES COLLOQUES



La NOUVELLE APPLICATION des IDEL ÉPANOUIES

LES NOUVEAUTÉS QUE VOUS ATTENDIEZ :

- Actes isolés en mobilité
- Facturation et télétransmission sur smartphone
- Nouveau lecteur TED : plus de chargement/déchargement

A LA FIN DE VOTRE TOURNÉE, C'EST LA FIN DE VOTRE JOURNÉE !

La facturation et télétransmission depuis votre smartphone

www.agatheyou.fr - 08 09 10 11 12

Carpimko : Ensemble pour une retraite plus juste !

Les élections CARPIMKO approchent. Elles se dérouleront du 22 juin au 6 juillet 13h. Ce scrutin est un enjeu qui dépasse celui de l'exercice infirmier au quotidien, des cotations, de la vie conventionnelle... où il est aisé de faire de grandes promesses. Les programmes attachés à ces élections jouent l'avenir de nos retraites, de notre fin de carrière mais aussi de l'accompagnement dans notre parcours professionnel et ses accidents.

Pourquoi est-ce nécessaire de voter pour la CARPIMKO ? La CARPIMKO¹ est l'une des 10 caisses de la CNAVPL² qui a pour mission de gérer les retraites des professionnels de santé libéraux, ainsi que la prévoyance dont les cotisants ont droit tout au long de leur carrière.

Les activités de caisse de retraite sont divisées en deux grandes parties :

- Le premier est celui de la retraite regroupant le régime de base géré par la CNAVPL, le régime complémentaire et l'Avantage Social Vieillesse (ASV) dont la gestion est réalisée par le conseil d'administration de la CARPIMKO.
- Le second bloc, celui de la prévoyance, est constitué du Fond d'Aide Sociale et le Régime Invalidité Décès (RID). Exclusivement gérée par les élus CARPIMKO, la prévoyance regroupe de nombreux services spécifiques de la caisse de retraite.

Le régime de base est donc géré par la CNAVPL qui dépend directement du ministère en charge de la sécurité sociale. Les administrateurs de la CARPIMKO n'ont donc pas de pouvoir sur les taux de cotisation, ni sur la gestion des pensions. C'est aux syndicats de discuter avec les instances décisionnaires pour ce qui concerne les paramètres de la retraite, notamment dans le cadre d'une réforme. En 2018, le Sniil s'était battu pour maintenir les acquis sociaux de la caisse de retraite dans le projet de réforme, avorté depuis.

Les élus CARPIMKO ont directement la charge du volet « prévoyance ». Souvent méconnu, ce dernier regroupe pourtant différents services qui font de la CARPIMKO un des régimes de retraite et de prévoyance fournissant une couverture la plus complète à ses cotisants.

Depuis 2019, les élus Sniil au Conseil d'Administration de la CARPIMKO œuvrent pour améliorer et développer les services proposés notamment dans les volets qui concerne l'ASV (Avantage Social Vieillesse) et le Fond d'Aide Sociale.

Etapas des élections CARPIMKO :

- Du 31 mai au 20 juin 2022 : envoi du matériel de vote et des identifiants de connexion
- Du 22 juin au 6 juillet à 13h : ouverture de la plateforme de vote
- Le 6 juillet à 14h : Dépouillement
- Le 21 juillet : Investiture du conseil d'administration

Comment voter ?
Cliquez ici



1. La Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Pédicures-Podologues, Orthophonistes, Orthoptistes.

2. Caisse Nationale d'Assurance de Vieillesse des Professions Libérales

Le Sniil s'engage dans le cadre de la future réforme du régime des retraites à :

Défendre un système solidaire et équitable

- Préserver les acquis de notre système de retraite
- Revendiquer plus de proportionnalité dans les cotisations
- Garantir l'accès aux Fonds d'Action Sociale à l'ensemble des affiliés (actifs et retraités)



Antoine Manzanaro (33)
Titulaire



Valérie Le Pestipon (17)
Suppléante



Retrouvez en vidéo la présentation de cet axe pour le collège cotisants par Antoine Manzanaro, infirmier libéral depuis 2013, depuis 7 ans, secrétaire de la section Sniil de Gironde. Antoine est candidat et tête de liste pour le Sniil aux élections CARPIMKO.

Maintenir notre pouvoir d'achat

- Préserver un taux de cotisation sans impact sur nos budgets
- Assurer des pensions décentes



Sandra Vinciguerra (2B)
Titulaire



Yannick Carlu (62)
Suppléant



Retrouvez en vidéo la présentation de cet axe pour le collège cotisants par Sandra Vinciguerra, infirmière libérale en Corse depuis 19 ans, présidente de la section Sniil Haute-Corse. Sandra est candidate pour le Sniil aux élections CARPIMKO.

Faire reconnaître l'épuisement professionnel et le burn-out comme critères de pénibilité

- Proposer un système de retraite progressive permettant de maintenir une activité adaptée à la fin de carrière



Mylène Valérius (17)
Titulaire



Maryse Alcindor (972)
Suppléante



Retrouvez en vidéo la présentation de cet axe pour le collège cotisants par Mylène Valérius, infirmière libérale, syndiquée depuis 2011 et trésorière de la section Sniil de Charente-Maritime. Mylène est candidate pour le Sniil pour la CARPIMKO

Téléchargez la liste Cotisants et le programme Sniil en [cliquant ici](#)



Grâce aux volontés des élus de la caisse notamment ceux du Sniil, le régime invalidité décès a pu être développé avec :

- L'augmentation :
 - des indemnités journalières,
 - de la durée de versement des IJ du 91^{ème} jours à 3 ans (au lieu d'un an auparavant),
 - de la rente invalidité annuelle,
- le doublement du montant du capital décès.

Ces améliorations ont été rendues possibles en raison de la gestion optimale des finances de la caisse permettant de faire évoluer les services et avantages sociaux des cotisants.

Des élus Sniil, au plus proche des cotisants

Les élus Sniil à la CARPIMKO, Anne-Laure Albisetti et Sylvie Corsin, ont œuvré et porté des projets pour améliorer les avantages sociaux des cotisants. Le dernier projet en date est la validation par le conseil d'administration de la possibilité de faire bénéficier à une personne pacsée avec un cotisant, de la pension de réversion.

Syndiqué au Sniil ou non, Anne-Laure Albisetti et Sylvie Corsin ont su se mobiliser pour répondre à toutes les interrogations des IDEL, syndiqués au Sniil ou non, que ce soit pour des clarifications ou bien lors de difficultés rencontrées avec la CARPIMKO.

Sylvie Corsin administratrice de la CARPIMKO depuis 6 ans, a constaté pendant son mandat que de nombreux IDEL méconnaissent le rôle, les missions et surtout les services que la caisse de retraite et de prévoyance propose à ses cotisants. Elle a eu à cœur d'expliquer aux IDEL, lors de réunions publiques à travers la France, les services dont chaque cotisant à la Caisse peut bénéficier.

Les candidats Sniil à l'élection CARPIMKO, à l'image d'Anne-Laure Albisetti et de Sylvie Corsin, feront preuve de pédagogie pour faire connaître la CARPIMKO, tout en travaillant pour préserver et développer les droits et les services de la caisse dans la réforme des retraites à venir.



Services proposés par le Fond d'Aide Sociale aux cotisants CARPIMKO

Avec le Sniil, le droit à une retraite juste !

Les contextes actuels économiques et politiques laissent entrevoir des moments plus difficiles. La nécessité de réformer le système de retraite se fait entendre. Les infirmières et infirmiers que vous êtes avez le pouvoir de choisir ce que vous souhaitez pour votre avenir.

Parce que nous pensons que chaque IDEL a le droit à une retraite décente, après une carrière à soigner les autres et que nous sommes convaincus que notre système de retraite doit préserver nos acquis sociaux. Les candidats Sniil de la CARPIMKO s'engagent à défendre l'autonomie de notre caisse de retraite, ainsi qu'améliorer le régime de prévoyance. **Votez aux élections CARPIMKO !**

Le Sniil s'engage dans le cadre de la future réforme du régime des retraites à :

Définir un système solidaire

- Préserver les acquis de notre système de retraite
- Revendiquer plus de proportionnalité dans les cotisations
- Garantir l'accès aux Fonds d'Action Sociale à l'ensemble des affiliés (actifs et retraités)



Nicole Penna (13)
Titulaire



Christiane Mayen (973)
Suppléante



Retrouvez en vidéo la présentation de cet axe pour le collège retraités par Nicole Penna, infirmière libérale à la retraite depuis 1 an et demi, après 19 ans d'exercice, administratrice de la section Sniil Bouches-du-Rhône. Elle a été administratrice de la CARPIMKO de 2013 à 2019 pour le collège cotisants. Nicole est candidate et tête de liste pour le Sniil pour le collège retraités.

Maintenir notre pouvoir d'achat

- Préserver un taux de cotisation sans impact sur nos budgets
- Assurer des pensions décentes



Retrouvez en vidéo la présentation de cet axe pour le collège retraités par Christiane Mayen. A la retraite depuis 1 an, après 15 ans d'exercice libéral, syndiquée au Sniil depuis 2006. Christiane est candidate suppléante pour le Sniil pour le collège retraités.

Préserver l'autonomie de notre caisse de retraite

- Faciliter le maintien à domicile
- Accompagner les affiliés aux changements de la vie (accès aux soins, dépendance, accident, etc.)



Retrouvez en vidéo la présentation de cet axe pour le collège retraités par Nicole Penna, candidate et tête de liste pour la liste Sniil pour le collège retraités à l'élection CARPIMKO.

Téléchargez la liste Retraités et le programme Sniil en [cliquant ici](#)

Votez pour l'avenir de nos retraites !

Les tentations sont fortes pendant la campagne CARPIMKO de faire des promesses pour la profession, revendiquer ce qui n'est pas réalisable. Ce n'est pas ce que nous défendons au Sniil. Le Sniil, fort de son expérience, poursuit son travail de fond, parfois et même souvent invisible. NOTRE ténacité, NOTRE connaissance du système de santé et des rouages politiques, NOTRE expérience ne nous feront pas tomber dans le piège de la démagogie. Notre combat dans cette campagne est bien celui de l'avenir de nos retraites, de l'avenir de notre caisse, la CARPIMKO. Face au bulletin de vote, pensez au programme qui engage nos candidats à l'élection et ne succombez pas aux chants des sirènes...

Vous avez le POUVOIR de défendre NOTRE régime de retraite ! Votez Sniil.



POLITIQUE



« Madame la Ministre, les 130 000 IDEL attendent rapidement du changement ! »

Depuis le 20 mai, la France est dotée d'un nouveau Gouvernement avec à sa tête, Elisabeth Borne, nommée Première Ministre par Emmanuel Macron. Brigitte Bourguignon, précédemment ministre déléguée en charge de l'Autonomie dans le gouvernement de Jean Castex, a été nommée ministre de la Santé mais aussi, et c'est un grand changement, de la Prévention.

La Prévention, un volet important des compétences de la profession d'infirmière, le Sniil en a fait une priorité de son projet politique depuis de nombreuses années. Notre nouvelle Ministre va-t-elle enfin s'emparer de nos propositions pour faire évoluer la situation critique dans laquelle se trouve notre système de santé ?

Le Sniil, sans plus attendre, à interpellé Madame la Ministre et a sollicité un rendez-vous. Nous comptons bien être reçu rapidement avenue de Ségur...

Vers une indispensable réingénierie du métier. Les infirmières et infirmiers libéraux sont déjà dotés des compétences nécessaires, notamment dans le champ de la prévention. Néanmoins, pour éviter l'écroulement du système de santé, il est nécessaire de s'appuyer réellement sur ces compétences et les développer.

Dans son programme électoral, le président-candidat Macron a ouvert la voie à l'évolution des compétences des infirmières et infirmiers libéraux. Le 2^{ème} mandat du Président Macron doit être celui de la reconnaissance du rôle pivot de la profession dans le système de santé.

La réingénierie du métier infirmier, tant attendu depuis des années, est l'un des premiers chantiers urgents. La profession doit :

- gagner en autonomie dans le suivi des patients atteints de pathologies chroniques, dans la prise en charge de certaines pathologies avec un accès direct, un élargissement du droit de prescription,
- jouer un rôle essentiel dans la prévention, le dépistage auprès de la population et l'éducation à la santé avec la création d'une consultation infirmière,
- devenir référent dans le suivi des parcours de santé.

En bref...

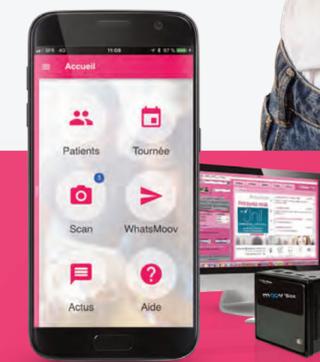
EHPAD « hors les murs » : un décret depuis le 27 avril

Les EHPAD « Hors les murs » consistent à fournir plus de moyens aux structures pour qu'elles puissent « aller vers », au travers d'équipes mobiles qui se déplaceront des établissements vers le domicile. Ceci ignorant complètement le rôle et les compétences des infirmiers libéraux, présents au quotidien au domicile des patients.

Ce principe a été mis en exécution dans le [décret n° 2022-731 du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial](#) pour personnes âgées et au temps minimum de présence du médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes¹. Nous rappelons que c'est une aberration à l'heure où les EHPAD sont dans la tourmente et incapables de gérer ne serait-ce que l'hôtellerie. Comment peuvent-ils devenir des centres de ressources territoriaux ?

1. Virage domiciliaire : les infirmiers libéraux encore oubliés 1, echo.idel, octobre 2021

3 mois offerts
à tous les nouveaux installés,
sans engagement



L'efficacité d'un logiciel pour votre cabinet et la légèreté d'une application pour vos tournées.

Avec Infimax.moov, c'est simple et transparent : accédez à votre logiciel depuis votre ordinateur (Mac ou PC), tablette ou mobile. Profitez de l'assistance téléphonique et d'une boîte aux lettres SESAM Vitale pour 39€/mois... vraiment sans engagement, vous stoppez quand vous voulez !

02 40 69 46 53

www.infimax.fr

Infimax.moov
Logiciel de gestion en moov'ment

Il est indispensable que le nouveau Gouvernement mène ces réformes. Pour cela, seul le courage politique permettra de les mener jusqu'au bout et de dépasser les corporatismes...

Le cabinet référent, une première mesure-phare. Les parcours de soins des patients sont parfois compliqués, notamment par le manque de coordination entre les acteurs de santé, de l'hôpital et ceux de la ville.

La création d'un statut de cabinet infirmier référent permettrait de :

- identifier les cabinets infirmiers qui assurent le suivi du parcours de soins des patients,
- fluidifier les échanges et la coordination entre l'hôpital et la ville,
- anticiper les sorties d'hospitalisations afin d'assurer une prise en charge optimale dès le retour à domicile.

La mise en place d'un tel statut, promis par le candidat Macron et devant être une des premières mesures pour la profession, doit être accompagnée du développement de nouvelles prérogatives pour les IDEL. L'accès direct est une des solutions qui permettrait de faciliter l'accès aux soins tout en gagnant du temps médical.

Après les présidentielles, le Sniil au travail pour les élections législatives

Dans le cadre des élections présidentielles, le Sniil avait produit son livre blanc « Débats d'Idels », contenant 20 propositions autour des thématiques santé et territoires, économie, éducation et formation, transition écologique et numérique, sécurité et qualité de vie au travail.

John Pinte, Président national du Sniil, avait rencontré les équipes des candidats à l'élection présidentielle, notamment le représentant santé du candidat Macron.

Pour les élections législatives, ce sont les cadres départementaux qui vont à la rencontre des candidats de leur circonscription pour porter les propositions du Sniil. Retrouvez nos cadres départementaux dans la vidéo « Ensemble, défendons avec conviction et détermination notre profession ! » réalisée à l'occasion de la journée internationale de l'infirmière le 12 mai.



Accès direct et droit de prescription, une deuxième mesure-phare. L'accès direct est une mesure sine qua non du développement du cabinet infirmier référent afin de faciliter l'accès aux soins. Cette mesure faciliterait, par exemple, l'accès au Bilan de Soins Infirmiers (BSI) pour les patients devenant dépendant. Ce recours direct éviterait à l'IDEL d'attendre une prescription médicale l'autorisant à réaliser ce bilan. A l'heure actuelle, cette prescription n'est qu'une pure formalité administrative qui permet la facturation d'actes.

Les difficultés sont les mêmes pour les prises en charge de plaies assurées uniquement sous couvert d'une prescription médicale alors même qu'un bilan plaie chronique a été mis en place. Ces freins administratifs sont autant de complications pour les patients et sources de retard de prises en charge.

Ces nouvelles prérogatives, bien qu'elles effraient le monde médical, ne sont que complémentaires aux missions des médecins traitants. L'objectif est bien de faciliter le parcours de santé des patients dans un système qui ne peut plus rendre l'accès aux soins possible.

Nous le répétons à nouveau ici : ce n'est pas une « équipe de salariés autour du médecin » qui règlera le problème de la désertification médicale. Les solutions pour l'avenir doivent être plurielles, efficaces et respectueuses des différents acteurs de santé. Le Sniil ne manquera pas de passer le message à Madame Bourguignon et au Gouvernement !



Le Sniil salue cette nouvelle nomination... mais attend des actes à la hauteur de l'enjeu

Dans un communiqué de presse en date du 23 mai, « le Sniil adresse ses félicitations à la Première Ministre Elisabeth Borne, à Madame Brigitte Bourguignon et au nouveau Gouvernement. [...] Le Sniil espère que ce ministère qui affiche « la Prévention » sera à la hauteur de l'enjeu ». Le Sniil espère également que la profession infirmière pourra compter des représentants parmi les conseillers et qu'il pourra travailler étroitement avec ce nouveau Gouvernement.

C'est pourquoi, le Sniil a demandé un rendez-vous avec la Ministre le plus rapidement possible afin que ses propositions se concrétisent dans les plus brefs délais.

En souhaitant que ce rendez-vous ait bien lieu... Mme Bourguignon lorsqu'elle était en charge de l'Autonomie n'a jamais répondu à nos multiples sollicitations, alors même que la profession IDEL est un maillon essentiel de la prise en charge des patients âgés et dépendants.

Le Sniil attend cette fois-ci plus de considérations pour les IDEL que lorsque Brigitte Bourguignon était ministre déléguée en charge de l'Autonomie !
A suivre...

Crise du système de santé : Chronique d'une mort annoncée

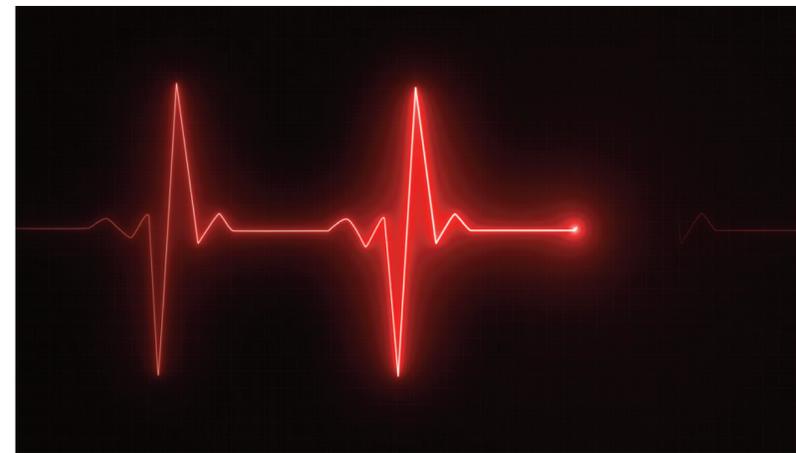
Négos au point mort, arrêt des travaux parlementaires... Et maintenant, annonce de mesures purement politiques... Qu'attendent vraiment nos dirigeants ? Enterrer prochainement notre système de santé ? Le Sniil revient sur des mois d'inertie et de manque d'anticipation qui aujourd'hui mettent notre pays aux pieds du mur, en malmenant au passage les professionnels de santé libéraux.

Négos, travaux parlementaires : la Belle au bois dormant. Le constat est sans appel : la plupart des négociations qui concernent la profession sont à l'état léthargique. Les négociations de l'avenant 9, concernant la revalorisation de l'activité IPA, la télésanté et la vaccination se sont ouvertes le 8 février. Et depuis, toujours rien d'abouti et pas de réelles propositions de la CNAM à l'heure actuelle. Les enjeux de ces négociations sont en effet d'éviter la mise en péril de l'activité des IPA et la désorganisation de l'activité des cabinets des infirmiers libéraux. Le Sniil a fait de nombreuses propositions lors des premières séances sur tous les sujets de ces négociations, mais aussi en dehors en sollicitant le ministère de la Santé sur la révision des textes réglementaires¹. La prochaine séance de négociations qui aura lieu le 21 juin permettra-t-elle d'aboutir à un accord ?

La situation n'est pas plus avancée du côté des négociations de l'ACIP, ouvertes le 23 mars dernier. Cette première séance, consacrée à la reconnaissance des ESCAP - Equipes de Soins Coordonnées Avec le Patient, entre l'UNPS et l'Assurance Maladie, a démontré le manque de volonté de la CNAM de développer des modes d'exercice coordonné autre que des structures. A ce jour, aucune date n'a été actée pour la reprise de ces négociations.

Et ne parlons pas des travaux parlementaires, en particulier ceux sur les travaux de réingénierie de la profession. Les mois s'égrènent et rien n'avance pour faire gagner en autonomie la profession, permettre aux IDEL de devenir référents dans les parcours de santé, de jouer un rôle essentiel dans le dépistage et la prévention, etc. Le Sniil avait été force de propositions sur ces sujets tout au long de la campagne des présidentielles avec sa plateforme participative [« Débats d'IDEL »](#).

Après les élections présidentielles et législatives, il devient urgent de réveiller la Belle au bois dormant. Mais attention tout de même à ce que le réveil ne soit pas brutal ! Des avancées et des réformes, oui mais dans la concertation et le dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés.



© Flashmovie/Adobe Stock

N'est-il pas trop tard pour crier au loup ?

Après le tsunami qu'a provoqué la crise Covid, notre pays est en train de découvrir les dégâts causés sur notre système de santé qui d'ailleurs préexistaient bien avant la crise sanitaire : manque de personnel, fermetures temporaires d'hôpitaux ou de différents services hospitaliers, rupture des parcours de soins, etc. Les sirènes commencent à hurler pour alerter sur le naufrage du système de santé². Et le pire reste à craindre, l'été arrivant... Période sous tension habituellement mais qui risque littéralement de mener au chaos cette année.

Pour le Sniil, ces alertes arrivent bien trop tardivement et en sont presque dérisoires. Notre système de santé est en grande difficulté depuis de nombreuses années. La désertification médicale, le système hospitalo-centré et médico-centré en sont les principales causes. Et pourtant, les gouvernements successifs n'ont pas pris les décisions nécessaires pour éviter cette situation. La crise Covid n'a fait qu'ébranler un château de cartes.

Alors, au lieu de tirer le signal d'alarme, agissons enfin afin que l'inévitable ne se produise...



1. « IPA et avenant 9 : allons-nous sortir de l'impasse ? », Sniil Infos n°1, mars 2022

2. « Nous sommes sur le Titanic » : le directeur de l'APHP Martin Hirsch interpellé par un médecin à l'antenne, France Inter, 30 mai 2022

« **Une mission flash** » et une **énième conférence de la santé : de qui se moque t'on !** Mardi 31 mai, le Président Macron était en déplacement dans la Manche, avec la nouvelle ministre de la Santé et de la Prévention, Brigitte Bourguignon, pour rencontrer « *les acteurs de la santé* » d'un même bassin de vie (urgentistes, infirmiers, généralistes, administration), à l'hôpital de Cherbourg. Objectif : évoquer « *l'accès aux soins urgents et non programmés* », tant « *aux urgences hospitalières qu'en médecine de ville* », à la veille d'un été à risques³.

Le Président Macron a annoncé la tenue d'une « *conférence de la santé* » en juillet et une « *mission flash* » confiée au Dr François Braun, président de Samu-Urgences de France. Il devra remettre un rapport sur la crise des urgences avec des propositions.

Une série de réunions entre la Ministre et les représentants des médecins libéraux et les fédérations hospitalières a également été programmée toute la semaine.

Le Sniil est consterné de constater que les gouvernements se succèdent, mais se ressemblent, en s'adressant uniquement aux hôpitaux d'une part, et aux médecins d'autre part. Par ailleurs, selon le Sniil, aucune « *mission flash* » ne pourra résoudre les dysfonctionnements du système de santé sans prendre en compte l'ensemble des acteurs de la médecine de ville, notamment les IDEL. Le nouveau Gouvernement confond encore vitesse et précipitation. Le Sniil attend bien d'autres mesures pour réformer le système de santé moribond⁴.

Consultation de la profession infirmière : tout est dit !

41 024 infirmiers ont répondu à cette consultation réalisée par internet du 13 au 30 mai 2022 auprès de l'ensemble des infirmiers inscrits au tableau de l'Ordre national infirmier. 6 chiffres clés ressortent de cette consultation :

- 93 % des infirmiers sont inquiets quant à la situation en matière de soins sur leur territoire
- 77% affirment que la difficulté d'accès à un établissement de soins et aux professionnels de santé est le premier motif de préoccupation de leurs patients
- 68% estiment qu'il n'existe pas d'égalité d'accès aux soins dans leur territoire d'exercice
- 71% estiment qu'en exerçant leur métier, ils renforcent le lien social sur leur territoire d'exercice
- 65% pensent que leurs compétences et leur rôle auprès des patients ne sont pas reconnus
- 94 % jugent qu'il est urgent d'actualiser le décret qui encadre les compétences infirmières

Pour en savoir plus, consulter le communiqué de presse sur le site de l'ONI.

Cette consultation vient illustrer et renforcer ce que le Sniil défend depuis des années : la nécessité de mettre tous les acteurs concernés autour de la table, notamment pour mener les travaux de réingénierie de la profession. Elle démontre également qu'il est indispensable de ne pas tenir un discours mettant en opposition les instances décisionnaires de la profession.

3. « *Aux urgences, un service sur cinq est en danger de fermeture cet été. Il y aura donc des morts* », Le Monde, 1^{er} juin 2022

4. « *Madame la Ministre, les 130 000 Idel attendent rapidement du changement !* », Sniil Infos n°2, juin 2022

NOUVEAU
angiiil
Compta

Le logiciel de compta 100% Idels

En ligne et sans engagement
Interface simple - Gestion complète
Génère la déclaration 2035
Plus aucune saisie grâce à la
synchronisation bancaire

Accessible aux adhérents
ET non-adhérents Angiil

12 € / mois
Conditions préférentielles pour
les adhérents Angiil

✉ infos@angiil.com

☎ 05 61 58 37 37





Compétence vaccinale : plus d'autonomie pour la profession

L'élargissement des compétences vaccinales a été autorisé pour différents professionnels de santé, notamment les IDEL. Cette avancée a été rendue possible par les demandes répétées du Sniil auprès des instances, ainsi que par la mobilisation des infirmiers libéraux pendant les campagnes de vaccination contre la Covid-19, puis contre la Grippe¹. Cet élargissement des compétences est le symbole de l'implication de la profession dans le domaine de la prévention.

Une reconnaissance des compétences. Dans un avis rendu le 28 janvier dernier², la HAS recommande d'ouvrir aux infirmiers, pharmaciens et sage-femmes la possibilité de prescrire et d'administrer certains vaccins inscrits au calendrier vaccinal chez les personnes de 16 ans et plus. Cet avis de la HAS conditionne ces avancées à la mise en place de formation de ces professionnels et à la traçabilité des vaccins réalisés. L'objectif est d'améliorer la couverture vaccinale de la population.

Cet avis est une avancée de plus dans le développement de la compétence vaccinale. Le Sniil sollicite depuis des années les pouvoirs publics pour cette évolution.

De l'avis HAS... au décret. Le 21 avril 2022, un décret paru au Journal Officiel étend la compétence des infirmiers en matière d'administration des vaccins, fixe la liste des vaccins pouvant être administrés sans prescription médicale préalable de l'acte d'injection et précise les modalités de traçabilité des vaccinations³.

Les IDEL sont les acteurs incontournables de santé dans un contexte d'accès aux soins compliqué, auprès des patients les plus isolés, vulnérables mais plus généralement de la population. C'est en se saisissant de ces nouvelles prérogatives que la profession gagnera en autonomie et en compétences.



Acte de vaccination, les démarches à suivre :

- Inscrire dans le carnet de santé ou le carnet de vaccination et le dossier médical partagé (DMP) de la personne vaccinée ses nom et prénom d'exercice, la dénomination du vaccin administré, la date de son administration et son numéro de lot.

A défaut de cette inscription, porter les mêmes informations dans le dossier de soins professionnel et **délivrer à la personne vaccinée une attestation de vaccination qui comporte ces informations.**

En l'absence de DMP et sous réserve du consentement de la personne vaccinée, **transmettre ces informations sur la messagerie sécurisée de santé au médecin traitant de cette personne**

- Déclarer « au centre de pharmacovigilance **les effets indésirables portés à sa connaissance susceptibles d'être dus au vaccin.**

Une cotation encore à déterminer

Actuellement, la NGAP ne permet pas de prendre en charge la vaccination avec pour prescripteur les infirmiers. Des négociations sont en cours avec l'Assurance Maladie afin d'intégrer ce nouvel acte dans le cadre de l'avenant 9, en espérant apporter une cotation à la hauteur de l'acte.

En attendant, il est recommandé d'appliquer la cotation AMI 1 + MAU en indiquant le médecin rédacteur de l'ordonnance comme prescripteur.

Pour le Sniil, la cotation de l'acte de vaccination doit être équivalente à celle des médecins et pharmaciens.

1. [Semaine européenne de la vaccination : les IDELS maillon indispensable de la vaccination](#) - article du Sniil - 17/05/2021

2. « [Élargissement des compétences en matière de vaccination des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes](#) » recommandation de l'HAS - 28/01/2022

3. [Décret n° 2022-610 du 21 avril 2022 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers et des pharmaciens d'officine](#) - Journal Officiel - 21/04/2022

Actuellement, le décret ne permet pas aux IDEL de prescrire les vaccins. Le rôle de la profession est limité à la simple injection sans prescription. L'urgence pour améliorer la couverture vaccinale est que les décrets à venir permettent la prescription des produits et de favoriser la formation complémentaire des IDEL.

Pour le Sniil, la formation est un préalable à l'élargissement de la compétence vaccinale. Les IDEL doivent bénéficier d'un accompagnement, notamment sur les modalités des différents vaccins, les vaccins pouvant être administrés simultanément, un rappel du calendrier vaccinal... tout en sécurisant l'exercice des professionnels dans cette compétence.

La HAS prévoit dans ses futurs travaux d'élargir la compétence infirmière aux enfants de moins de 16 ans. Ces travaux ont déjà débuté avec la publication d'une note de cadrage publié fin avril⁴. Le Sniil est favorable à cet élargissement et prône l'extension de cet acte à l'ensemble des tranches d'âge.

Pour le Sniil, ce dernier doit être accompagné par le développement de la compétence des IDEL dans le domaine de la prévention.

Désormais, les IDEL peuvent vacciner contre :

- la Grippe
- la Diphtérie
- le Tétanos
- la Poliomyélite
- la Coqueluche
- le Papillomavirus humain
- l'infection invasive à pneumocoque
- les Hépatites A et B
- le Méningocoque des sérogroupes A, B, C, Y, W
- la Rage¹.



Un pas de plus vers la consultation infirmière de prévention. Les vaccins sont un élément de la prévention mais doivent devenir l'occasion pour les IDEL de réaliser une consultation de prévention adaptée à l'âge et à la situation de chaque personne.

Ces vaccins qui sont réalisés à des âges clés sont actuellement des occasions ratées de faire le point avec le patient (point sur le suivi gynécologique, le dépistage des cancers colorectaux, les addictions éventuelles, les problèmes de santé mineurs qui nécessitent de consulter un médecin : pré diabète par exemple...). Cette consultation permettrait d'assurer une meilleure éducation à la santé et d'initier la population à des gestes de prévention.

Pour le Sniil, l'élargissement de la vaccination est un pas de plus vers la reconnaissance des compétences en matière de prévention. Les travaux qui sont actuellement menés dans le cadre de la réingénierie du métier d'infirmier doivent être l'occasion de mettre en avant ces dernières, notamment si la compétence vaccinale s'étend à une population plus large.

En bref...

Compensation IFD : un chemin encore long

Pour faire face à la hausse du prix des carburants, l'Assurance Maladie a revalorisé temporairement les indemnités de déplacement à équivalent de 15 centimes par litre de carburant. Cette mesure compensatoire semble dérisoire face aux kilomètres parcourus par les IDEL pour maintenir l'accès aux soins à tous les patients.

Le Sniil sollicite depuis plusieurs mois les pouvoirs publics pour que des mesures fortes soient prises pour soutenir la profession et éviter ainsi tout risque que des patients se retrouvent sans soins. L'Assurance Maladie a proposé des mesures aux représentants de la profession :

- La valorisation des IFD de 4 centimes d'euros. L'indemnité passe alors à 2,54 euros par déplacement.
- L'augmentation de l'indemnité kilométrique (IK) d'un centime par kilomètre.

Cette compensation a été prise unilatéralement par l'Assurance Maladie. Le Sniil n'a pas eu son mot à dire dans les décisions autour de l'application de cette mesure.

Certes, ce geste est un moyen complémentaire de compenser une partie des pertes financières liées à la flambée des prix des carburants mais cela n'apporte qu'une réponse très partielle. D'autant plus que cette compensation doit prendre fin au 31 juillet.

Le Sniil se questionne sur les réelles motivations des pouvoirs publics. La problématique de la revalorisation des déplacements est récurrente et pourtant, aucune décision durable n'est avancée. Un réel choix de politique de santé et d'accès aux soins doit être rapidement pris afin de permettre le maintien des patients à domicile, tout en permettant aux soignants d'exercer dans des conditions décentes.

ÉVÈNEMENT



RETOUR
SOMMAIRE

Université de printemps Enfin, rassemblés !

Les 4 et 5 avril derniers, le Sniil organisait, en partenariat avec l'Infci, ses Universités de Printemps à Ajaccio en Corse. Environ 80 infirmières et infirmiers libéraux, adhérents du Sniil ou non, se sont retrouvés durant deux journées riches en informations et marquées par le plaisir de se rassembler en présentiel après deux années compliquées pour la profession. Retours sur les temps forts de cet événement...

Un programme mixant actualités politiques et informations pratiques. C'est dans le joli cadre de la baie d'Ajaccio, que cette seconde édition des Universités du Sniil s'est tenue.

Le programme se voulait concret : apporter aux participants des informations pratico-pratiques concernant directement leur exercice quotidien. Ainsi que des formations en ateliers sur des thèmes posant souvent questions.

Des ateliers autour de la NGAP, animés par des administrateurs nationaux du Sniil et formateurs certifiés, ont permis d'aborder des thèmes relatifs aux



John Pinte, Président national du Sniil, en séance plénière.

En bref...

Certification de la Cour des comptes : Les IDEL stigmatisés

Dans son rapport de certification des comptes du régime général de la sécurité sociale, la Cour des Comptes épingle la CNAM sur « les faiblesses du cadre général du contrôle interne », notamment de la fraude chez les professionnels de santé libéraux.

Les contrôles portent sur l'ensemble des prestations de l'Assurance Maladie. Le Sniil déplore que cette présentation des critères d'évaluation de la fraude commence par la profession infirmière libérale.

La formation, solution pour éviter la « fraude »

Les modalités de calcul des « fraudes » mises en avant par ce rapport posent question notamment sur le sujet des actes répétitifs. Le contrôle effectué montre que plus de 40% des « fraudes » sont dues au non-respect de la NGAP. Pour le Sniil, une mauvaise compréhension ou interprétation de la NGAP par les IDEL ne doit pas être assimilée comme des actes intentionnels et encore moins comme de la fraude.

Ces erreurs involontaires pourraient être réduites par la mise en place d'une formation obligatoire à l'installation. Cette dernière permettrait aux infirmiers d'acquérir un socle de base pour l'exercice en libéral :

- gestion de la comptabilité ;
- vie conventionnelle ;
- compréhension du système de santé, de la NGAP et des rouages de l'installation en libérale...

Cette demande répétée du Sniil permettrait aux IDEL d'être accompagnés avant l'installation en libéral et ainsi limiter, entre autres, les erreurs d'application de la NGAP.

Les interprétations de la NGAP à harmoniser

La nomenclature de la profession infirmière est l'une des plus complexe. Cette dernière peut être sujette à interprétation par les caisses locales qui ne sont pas toutes au fait des dernières actualisations.

Le Sniil demande, à la CNAM, d'harmoniser les mises en œuvre de la NGAP entre les différentes caisses locales. L'Assurance Maladie doit également faire respecter les textes tels que négociés à l'échelon national dans tout le réseau des CPAM afin d'éviter toutes disparités de traitement selon le lieu d'exercice.





En 2023, le Sniil fêtera ses 50 ans

Le Sniil a été créé le 5 avril 1973 à Toulouse. 2023 marquera les 50 ans du Sniil. Cet anniversaire sera l'occasion de rassembler les acteurs marquants de la profession et du syndicat depuis ces dernières décennies, ainsi que ses partenaires, ses adhérents et sympathisants. Événement à ne rater sous aucun prétexte... La date et les premières modalités pratiques seront communiquées prochainement.

« cotations compliquées », abordant ainsi, à l'aide d'exemples très concrets, les thèmes suivants : les pansements lourds et complexes, le bilan de plaie (encore trop peu utilisé), le diabète et ses multiples possibilités de cotations, les perfusions (et les règles de cumul), ainsi que le BSI.

D'autres ateliers étaient quant à eux centrés sur les modes d'exercice en libéral : L'exercice en société (SCP, SCM, SEL) ainsi que l'exercice hors société, présentant les différents contrats régissant notre pratique ; collaboration, remplacement, salariat, exercice en commun... Des ateliers où de nombreux exemples d'expériences vécues par les avocats spécialisés ont permis aux participants de prendre conscience de l'importance de formaliser son exercice !

Ces Universités se sont achevées par une séance plénière durant laquelle le Sniil a présenté sa plateforme « Débat d'Idel », mise en place pour recueillir les propositions et suggestions de la profession à l'occasion de la campagne présidentielle.

Un temps d'échanges autour de la réforme des retraites a quant à lui permis de présenter les enjeux des élections CARPIMKO à venir, ainsi que les candidats du Sniil à cette campagne.

... Mais aussi des échanges et de la détente !

Un espace « partenaires » était accessible durant ces deux jours, où les participants ont pu obtenir de nombreuses informations.

Un moment moins formel était en outre proposé le premier soir et animé par un coach sportif : une séance de cardio boxing à laquelle une vingtaine de personnes ont participé et qui restera gravée dans les mémoires de part les éclats de rire qu'elle a générés !

Deux journées qui ont été très appréciées, tant par les participants, les partenaires, les intervenants que les organisateurs, du fait de la richesse et l'utilité des informations données, mais également de l'ambiance détendue et amicale qui y régnait.



Pendant les pauses, les partenaires du Sniil ont pu échanger avec les participants dans l'espace dédié.



Vue de l'hôtel Best Western Amiraute à Ajaccio



PUBLI-REDACTIONNEL



LA PROTECTION DES ASSOCIÉS DE SISA*

Je projette de m'associer au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire. Concernant la forme juridique de la structure, il s'agit d'une SISA. Je me pose la question de savoir à qui incombe la couverture des charges communes en cas d'arrêt de travail de l'un des associés ? À la SISA ou à chaque associé individuellement ?

Une SISA fonctionne sur le modèle budgétaire d'une copropriété. Chaque année, un vote des associés détermine le budget annuel prévisionnel de l'année en cours, il intègre les dépenses, les NMR (Nouveaux Modes de Rémunération) et les remboursements des associés. Régulièrement, les associés reçoivent un appel de fonds établi suivant le prévisionnel et augmenté éventuellement de dépenses imprévues.

En cas d'arrêt de travail temporaire ou définitif, tant que l'associé n'a pas demandé son retrait par lettre recommandée avec avis de réception prenant effet dans un délai de 6 mois (cf. statuts), il est seul redevable des charges dont le paiement peut lui être réclamé par voie d'huissier.

Une solution d'assurance individuelle semble indiquée. Or, elle n'est pas forcément la plus efficace.

La SISA en tant que personnalité morale peut souscrire la garantie de remboursement des frais fixes professionnels en cas d'arrêt de travail d'un associé.

La société sera « payeuse de prime » et bénéficiaire de la prestation. Il est aussi possible de couvrir en cas d'invalidité ou de décès d'un associé une trésorerie égale de 6 mois à 1 année de charges. Cet apport en capital donne le temps de le remplacer ou de réduire les coûts.

La cotisation est une charge commune partagée entre les associés, déductible fiscalement, socialement et « sans limite » de montant.

La prestation perçue par la SISA vient en réduction du montant dû par l'associé sans réintégration à son impôt sur le revenu.

En résumé, la couverture lorsqu'elle est souscrite par la SISA présente bien des avantages.

- Cela permet l'optimisation fiscale et sociale de la cotisation et de la prestation.
- Le versement de la prestation à la SISA offre le confort de ne pas avoir à réclamer sa quote-part de charges à un associé lourdement accidenté ou gravement malade.
- Les associés ne sont pas mis en difficultés financières par le

non-paiement des charges d'un associé en arrêt, invalide ou décédé.

En savoir plus sur les garanties permettant de faire face à l'absence d'un associé sur gpm.fr

Associations de Gestion Agréées Oui... ça existe encore !

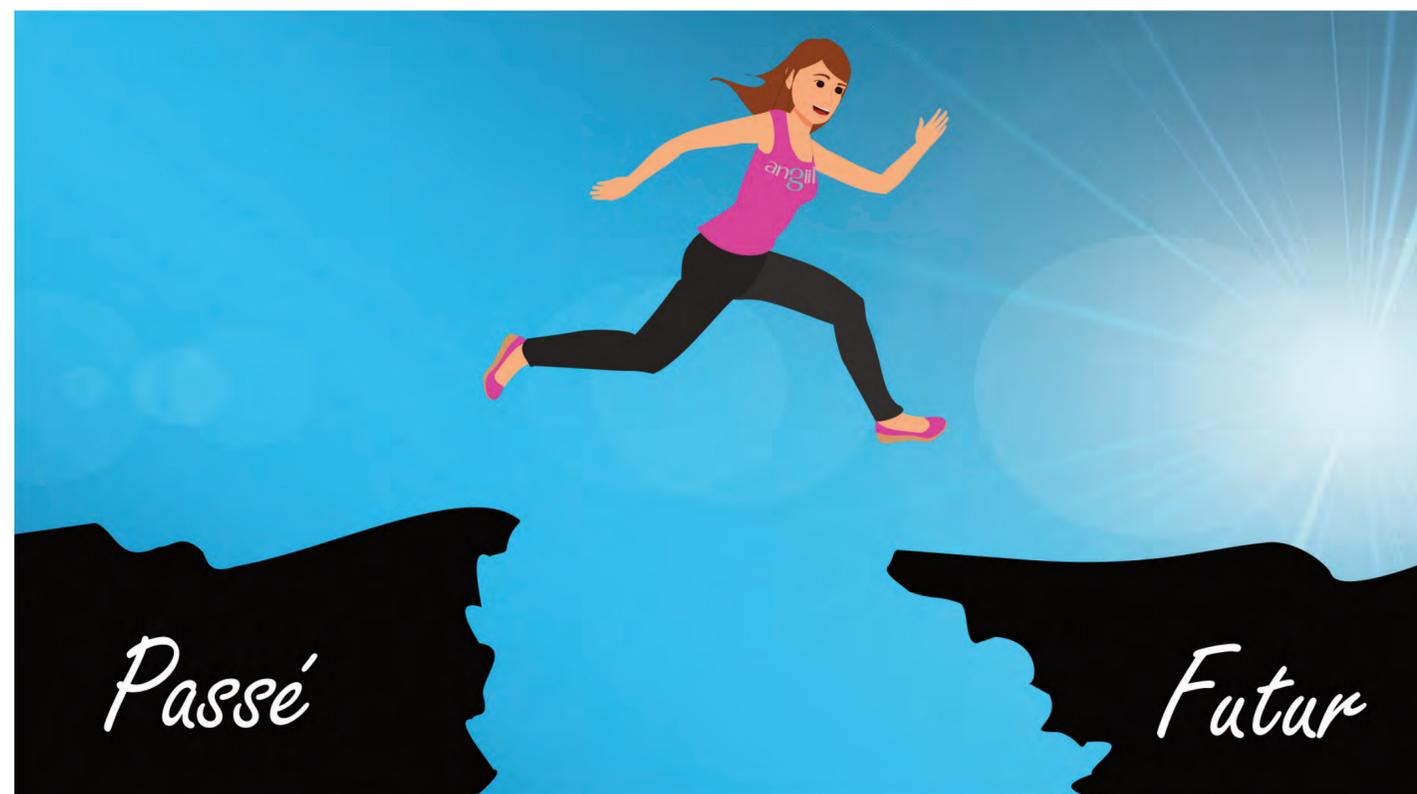
Désireux de placer leur visa ou solution 100% compta à tout prix, certains enterrent déjà les Associations de Gestion Agréées. Mais qu'en est-il réellement ? Est-ce toujours avantageux d'adhérer à une AGA ?

« Vers la fin des AGA », « Disparition programmée des AGA »... Les titres annonciateurs de mort des Associations de Gestion Agréées fleurissent. Point commun de l'ensemble de ces articles : tous émanent d'entreprises lucratives... et qui cherchent à le rester, quitte à infantiliser les infirmières et infirmiers libéraux.

A la base de toutes ces publications, un fait cependant bien réel : l'article 7 de la loi de Finances 2021. Il prévoit la suppression progressive de la majoration de 25% des bénéfices des entreprises n'adhérant pas à une AGA.

Sauf... que résumer les AGA à ce seul avantage fiscal est très réducteur. En effet, c'est oublier qu'adhérer à une AGA dont la cotisation est modérée (et déductible !), c'est toujours :

- être accompagné individuellement dans sa comptabilité et sa fiscalité
- profiter de formations : sur la compta, la gestion du cabinet, le droit des sociétés...
- profiter d'une réduction d'impôt pour frais de comptabilité allant jusqu'à 915€/an et d'une non-majoration de 10% du BNC 2022
- bénéficier d'outils de prévention fiscale permettant de limiter très fortement les mauvaises surprises de types contrôle fiscal ou redressement...



Pour gérer votre cabinet AUX PETITS SOINS,
c'est simple...
nous avons tout mis dedans !



le logiciel idéal
qui va vous faire gagner du temps



SESAM Vitale



Complet
& performant



Simple & intuitif



Hotline 6/7



VEGA mobile 3



CLICKDOC Pro
agenda en ligne

PLUS DE
48000
UTILISATEURS

bienvenue@vega-logiciel.fr
04 67 91 27 86
vega-logiciel.fr



En bref...

Congrès, colloques : Le Sniil répond « présent » !

En ce printemps 2022, le Sniil répond présent en participant à différents congrès et colloques importants pour le domaine sanitaire et pour la profession : SNITEM (18 mai), Angiil (8 et 9 juin), FSPF (26 juin). L'occasion pour le Sniil de rencontrer les acteurs du domaine et de contribuer aux débats en cours.

Jnil 2022 : Venez à la rencontre du Sniil

Les Journées Nationales des Infirmiers Libéraux reviennent les 8 et 9 novembre 2022 pour une nouvelle édition 100% IDEL ! Venez-vous former et échanger entre infirmiers libéraux sur les thématiques qui sont au cœur de l'exercice libéral. Conférences, actions DPC, ateliers pratiques... Découvrez le programme complet sur www.jnil.fr Le Sniil sera bien évidemment présent et vous accueillera sur son stand.



De surcroît, adhérer à une AGA colle parfaitement avec l'esprit libéral d'indépendance et de responsabilité. Ainsi, une infirmière libérale adhérente d'une AGA :

- reste 100% maître de la gestion de son cabinet
- bénéficie de l'aide d'analystes-comptables professionnels salariés d'une association sans but lucratif, et dotée, de par la Loi, d'une obligation de transparence et de probité.

Les compétences des AGA élargies par décret ministériel ! Enfin... enterrer les AGA, c'est mentir... ou tout du moins faire preuve de méconnaissance. En effet, un décret ministériel d'octobre 2021 a élargi les compétences des Associations de gestion Agréées... ce qui leur ouvre de nouveaux horizons.

Ainsi, les Associations de Gestion Agréées peuvent désormais proposer des prestations à tous les professionnels libéraux, qu'ils soient adhérents ou non. Parmi elles :

- la dématérialisation et la télétransmission des déclarations fiscales
- la formation et l'information ayant trait au droit, à la fiscalité, à la comptabilité ou à la gestion
- la restitution de statistiques
- l'examen de conformité fiscale
- l'audit technique lié à l'activité
- enfin, s'agissant des microentreprises, les AGA sont désormais habilitées à aider à leur création, à les accompagner en matière commerciale et dans les domaines de la communication et de la transition numérique.

A noter : cette liste de nouvelles compétences n'est pas exhaustive puisque les rédacteurs du décret ont bien pris soin d'utiliser le mot « *notamment* » avant d'énumérer les points ci-dessus. De ce fait, les AGA pourront bien s'ouvrir à d'autres types de prestations...

C'est d'ailleurs le chemin qu'ont pris certaines AGA, comme l'Angiil (cf. encadré ci-dessous et ci-contre). Alors non... les AGA sont loin d'être mortes !

Angiil : une AGA d'Idel !

Fondée en 1978 par le Sniil, l'Angiil est toujours dirigée par des IDEL en activité. Au sein du monde des AGA, l'Angiil occupe d'ailleurs une place particulière puisqu'elle demeure la seule association de gestion agréée dont les adhérents sont à 100% des soignants libéraux, et en très grande majorité des IDEL. De ce fait, les analystes-comptables de l'Angiil connaissent très bien les rouages de la vie infirmière libérale... et les tracas administratifs qui vont avec !

Les experts de l'Angiil
Plus d'infos : 05.61.58.37.37
infos@angiil.com



UNE NOUVELLE OFFRE ANGIIL !

En cette année 2022, l'Angiil s'ouvre à un nouveau public : ses non-adhérents. Désormais, tous les infirmières et infirmiers libéraux peuvent donc contacter l'Angiil pour bénéficier de nouvelles prestations sans pour autant adhérer à l'association. Sont ainsi d'ores et déjà ouverts à tous : l'examen de conformité fiscale, Angiil-Compta (logiciel compta adapté à 100% aux IDEL), la DS-PAMC clé en main, et bientôt, une offre personnalisée d'accompagnement administratif pour préparer sa retraite...

Pour toutes ces nouvelles prestations, un tarif préférentiel est réservé aux adhérents de l'Angiil. De plus, ces derniers continueront, dans le même temps, à bénéficier des services liés à l'adhésion Angiil : sécurisation fiscale, aide à l'établissement et télétransmission de la 2036, aide à la déclaration DS-PAMC mais aussi à celles de la 2042, DAS2, Decloyer et même déclaration initiale de CFE, possibilité d'une assistance comptable complète avec prise en main à distance de votre propre logiciel de compta, formations en visio entre les tournées du matin et du soir (avec horaires adaptés pour les DOM), service de petites annonces pour les rempla ou les collaborations, réductions sur des offres loisirs digne des plus grands comités d'entreprise... Le tout pour une cotisation (déductible) de 234 €/an TTC (60 € en régime micro BNC).

Chèque Emploi-Service Universel préfinancé : Les IDEL peuvent en bénéficier

Avec le Chèque Emploi-Service Universel (CESU) préfinancé, vous pouvez régler de nombreuses prestations de services à la personne ^[1] tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux. Ces services sont effectués à domicile (travaux ménagers, petits travaux de jardinage et de bricolage, etc.), mais aussi hors domicile, notamment pour la garde d'enfants.



© Jérôme Romme/Adobe Stock

Fonctionnement

VALEUR DU TITRE - Vous choisissez librement :

- la valeur faciale des titres (dans la limite de 99,99 € par CESU préfinancé) ;
- la commande du CESU via votre compte professionnel à hauteur de 1 830 € (maxi) est intégralement déductible de votre BNC.

Bon à savoir

Les chefs d'entreprise ou professionnels libéraux avec ou sans salariés peuvent bénéficier du CESU préfinancé pour leur usage personnel.^[2]

ACCÈS AUX SERVICES : vous déterminez les catégories de services pour lesquelles le CESU préfinancé peut être utilisé. Par exemple, le mettre en place uniquement pour la garde d'enfant ou d'aide à domicile.

Avantages fiscaux et sociaux

Le montant pris en charge est :

- exonéré de cotisations sociales et de charges fiscales sur les aides versées en CESU préfinancés par l'employeur, si celles-ci n'excèdent pas 1 830 € ^[7] par année civile et par bénéficiaire ;
- déductible du bénéfice imposable ^[3]



Publiccommuniqué

COMMENT ALLÉGER LA CHARGE MENTALE DES INFIRMIÈRES LIBÉRALES ET NE PAS ÊTRE DÉBOUSSOLÉE ?



D'un côté soignante, en première ligne auprès des patients au quotidien et aussi chef d'entreprise, devant gérer sa facturation, sa comptabilité et son cabinet, l'infirmière libérale doit penser à des milliers de choses. C'est là que la charge mentale entre en jeu et n'est pas toujours facile à gérer... heureusement il y a des astuces !

POURQUOI LES IDEL ONT UNE SI GRANDE CHARGE MENTALE ?

La charge mentale se définit par l'ensemble des actions mentales que vous devez gérer au quotidien. Cette contrainte mentale quand elle est exacerbée vous complique la vie et c'est particulièrement vrai chez les IDEL. Le travail au domicile des patients et la continuité des soins sont deux facteurs qui participent à augmenter cette charge mentale.

QUELLES SONT LES CAUSES DE CETTE CHARGE MENTALE ?

- **Des causes organisationnelles** : le rythme de travail intense, avec une forte amplitude horaire, des périodes de jours travaillés longues même les weekends et jours fériés. La continuité des soins oblige à trouver un remplaçant ou à être bien organisée en cabinet pour pouvoir prendre des congés.
- **Des causes inhérentes à la profession** : en contact permanent avec la maladie et la mort, les IDEL sont en première ligne sur ces sujets difficiles. En se rendant au domicile des patients, il n'est pas rare de constater la détresse sociale et mentale ou la solitude.
- **Des causes liées à la gestion administrative** : véritable chef d'entreprise, il faut savoir jongler entre le planning du cabinet, la facturation des actes, sa comptabilité, les prises de rendez-vous... Des choses que vous n'affectionnez pas forcément et pourtant indispensables.

QUELLES SOLUTIONS POUR ALLÉGER LA CHARGE MENTALE DES IDEL ?

Heureusement, il existe plein d'astuces et de conseils pour vous libérer. Nous avons interrogé des IDEL et voici leurs conseils !

- **S'entourer** : certes vous êtes seule lorsque vous êtes en tournée, mais s'appuyer sur vos collègues de cabinet en faisant des points régulièrement avec eux et en disposant d'un canal sécurisé pour discuter avec eux permet de soulager la pression ressentie.
- **Être soutenue** : des professionnels et solutions peuvent vous accompagner dans vos problématiques quotidiennes. Avocat, logiciel de comptabilité, syndicats, URPS sont autant d'organismes qu'il ne faut pas hésiter à consulter.
- **Prendre du temps pour soi** : il est essentiel de se réserver des moments. Faire une vraie pause le midi, prendre le temps de faire une activité physique, une petite sieste ou bien tout simplement vous vider la tête devant une bonne série !
- **Mettre des limites** : c'est aussi bien poser des limites en termes d'heures de travail et de nombre de patients vus chaque jour que de poser des limites avec eux, pour ne pas être corvéable à merci.
- **Optimiser son temps** : cela passe par la gestion des appels que vous pouvez déléguer à une secrétaire, vous répartir entre collègues ou dédier des moments pour les traiter. Mais aussi et surtout par choisir la bonne solution pour sa gestion administrative !

POUR + D'INFOS SUR LA CHARGE MENTALE, RENDEZ-VOUS SUR LA RUCHE DES INFIRMIÈRES LIBÉRALES !

COMMENT VOTRE SOLUTION DE GESTION DE CABINET PEUT-ELLE VOUS AIDER ?



Agathe YOU, la nouvelle solution sur mobile pour gérer votre cabinet et votre facturation allège le travail de l'IDEL en vous permettant de tout faire sur l'appli **agathe YOU** de votre smartphone. Même la facturation et la télétransmission pendant la tournée ! Simple et intuitive, avec son nouveau **lecteur TED**, elle vous évite les tâches chronophages comme le chargement/déchargement des factures. Vous êtes totalement guidée pour votre activité de A à Z (et oui même pour les rejets ou la comptabilité !).

POUR EN SAVOIR PLUS SUR AGATHE YOU, CONTACTEZ NOS SUPER CONSEILLERS AU 08 09 10 11 12

LE PARTENARIAT ENTRE LE SNIIL ET LA BRED

BRED Espace Professions libérales, c'est la banque en ligne de la BRED Banque Populaire avec une équipe d'experts qui vous est dédiée.

De l'installation à la transmission de votre patientèle, en passant par vos projets personnels, nous sommes en mesure de vous proposer des solutions complètes et personnalisées.

Accédez à nos services à partir de 10 € par mois :

- Un site internet et une application parmi les meilleurs du marché
- Des conseillers disponibles pour répondre à vos besoins quotidiens et vous accompagner dans vos projets
- Un accès au réseau BRED et Banque Populaire dans l'hexagone et dans les DOM, pour tous vos dépôts d'espèces ou de chèques.
- Une convention dédiée aux professions libérales :
 - Commissions de mouvement offerte
 - Réductions sur des produits et services en option
- Les frais de tenue de comptes offerts !
- Un premier contact sous 48h (ouvrés) garanti

La BRED vous fait bénéficier de 3 rendez-vous gratuits avec un expert-comptable de votre choix sur la plateforme L'annuaire - Business Story (business-story.biz)



- éligible à un crédit d'impôt de 25 % du montant de sa participation au financement des CESU préfinancés, plafonné à 500 000 € par an [4].

Pour le bénéficiaire, le montant perçu est :

- exonéré d'impôt sur le revenu, [5] de cotisations sociales et de CSG/CRDS [6] sur les sommes correspondant à la participation initiale [7] ;
- un crédit d'impôt sur le revenu [8] de 50 % des dépenses engagées [9] pour les services à la personne.

Un avantage qui assure un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

LA SOLUTION PROPOSÉE PAR LA BANQUE POPULAIRE

Bimpli CESU

Libre choix des modes de paiement en optant :

- Soit pour un format papier : Bimpli CESU
- soit pour un format dématérialisé : e-CESU.

Une plateforme téléphonique et un site Internet dédiés aux bénéficiaires.

L'accès à un programme d'avantages pour bénéficier de réductions sur la billetterie, la gastronomie, les voyages et bien d'autres services.

CESU
Bimpli

Laetitia DRONIOU,
Partenariats Professionnels & Entreprises
Direction du Développement à la BRED : laetitia.droniou@bred.fr



[1] Sous certaines conditions et modalités prévues par le Code du Travail et dans les lettres circulaires ACOSS n° 2007-028 du 05/02/07 et n° 2007-108 du 06/08/07. [2] Conformément aux § 120 et s. du BOI-BIC-CHG-40-50-10 du 05/07/2017 et à l'article L. 1271-12 du Code du Travail. [3] À l'exception des professionnels (entrepreneurs individuels) s'auto attribuant des CESU préfinancés. Dans ce cas, la valeur attribuée n'est pas déductible mais reste exonérée d'impôt. [4] Conformément aux conditions posées par l'article 244 quater F du Code Général des Impôts. [5] Conformément à l'article 81 37° du Code Général des Impôts. [6] Conformément à l'article L. 7233-4 du Code du Travail. [7] Si elles n'excèdent pas un total de 1 830 € par année civile et par bénéficiaire, plafond légal 2022. [8] Conformément à l'article 199 sexdecies et 200 quater B du Code Général des Impôts. Les crédits d'impôts précités entrent dans le calcul du plafonnement de certains avantages fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu. À vérifier au regard de la situation personnelle. [9] Après déduction de la participation employeur (et/ou du comité social et économique) et des aides diverses reçues. Dans la limite des plafonds légaux.



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ.

Depuis 160 ans, Groupe Pasteur Mutualité incarne un mutualisme vivant et milite pour une confraternité active. Créés et administrés par des professionnels, nous participons à l'accompagnement au quotidien de toutes les communautés des métiers de la santé. Nous construisons chaque jour et pour chacune d'entre elles, la meilleure protection :

ASSURANCES, SERVICES, PRÉVENTION, ENTRAIDE.